Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : 2435
Date du repérage : 13/06/2019

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R4412-61 à R4412-65, R4412-97 du Code du Travail et L541-1 à L541-8 du Code de l'Environnement.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : **Tribunal d'Instance - Conseil des Prud'hommes** **45, rue du Grand Chemin** Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: **Lot numéro Non communiqué,** Code postal, ville : . **59100 ROUBAIX** **Section cadastrale : NC, Parcelle numéro : NC,**
Périmètre de repérage :	 **Réfection des couvertures ardoises et zinc des charpentes, ainsi que des travaux de réfections intérieures de certains bureaux impliqués dans la réfection des couvertures. La surface à diagnostiquer est de l'ordre de 500 m²**
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	 Toiture **Bureaux** **Date du permis de construire non connue**

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom **:** ... **Ministère de la Justice** Adresse : **32-50 Boulevard Carnot** **CS 70031** **59043 LILLE CEDEX**
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... **Ministère de la Justice** Adresse : **32-50 Boulevard Carnot** **CS 70031** **59043 LILLE CEDEX**

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	LETENEUR Mathieu	Opérateur de repérage	GINGER CATED 12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT	Obtention : 01/07/2017 Échéance : 30/05/2021 N° de certification : 1554

Raison sociale de l'entreprise : **AB EXPERTISES** (Numéro SIRET : **53119217700040)**
Adresse : **Parc d'Activité du Mélantois - 102 Rue des Séquoias, 59810 LESQUIN**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA Assurances**
Numéro de police et date de validité : **5703466904 / 01/04/2020**

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : 24/06/2019, remis au propriétaire le 25/06/2019
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 33 pages

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Résultats détaillés du repérage
5.0 Liste des matériaux reconnus visuellement
5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse
5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
5.4 Liste des zones et présentée par catégorie
5.5 Récapitulatif zone par zone
6 Signatures
7 Annexes

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :
Joint de brique (Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Verriere du corps central; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Verrière est accueil; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin)
Partie plane : revêtement bitumineux (bandes; lés...) (Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin)
Parties planes zinc : joint d'assemblage (Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin)
Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) (Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Tourelle est)
Joint d'étanchéité entre menuiserie et verrerie (Toiture arrière - Verriere du corps central; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Verrière est accueil)
Joint d'étanchéité entre menuiserie et verrerie (ciment) (Toiture arrière - Verriere du corps central; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Verrière est accueil)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... ITGA LILLE
Adresse : Parc scientifique de la Haute Borne - Park Plaza Bâtiment II - bât D – 31 Av de l'Harmonie 59650 Villeneuve D'Ascq
Numéro de l'accréditation Cofrac : 1-5971

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article R. 1334-19 du code de la construction et de l'habitation prévoit que « Les propriétaires des immeubles bâtis mentionnés à l'article R. 1334-14 font réaliser, préalablement à la démolition de ces immeubles, un repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante ».
Conjointement, l'article L4531-1 du code du travail prévoit au titre de l'évaluation des risques que le maître d'ouvrage, doit réaliser un repérage de tout agent cancérogène portant sur les matériaux susceptibles d'en contenir et qui doivent faire l'objet de travaux. Cette mission est soumise aux obligations relatives aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (articles R 4412-97 à 113 et R 4412-139 et suivants du code du travail)
La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»
Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 13-9 du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste C) et par la norme NFX 46-020.

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

Extrait de l'annexe 13.9 (liste C) du Code de la santé publique modifié (liste non exhaustive)

Composant de la construction	*Partie du composant à vérifier ou à sonder*
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées	Plaques en fibres-ciment
Ardoises	Ardoises composites
	Ardoises fibres-ciment
Eléments ponctuels	Conduits de cheminée
	Conduits de ventilation
	Conduits d'évacuation d'eau
Revêtements bitumineux d'étanchéité	Bardeaux d'asphalte
	Bardeaux bitume ("shingle")
	Pare-vapeur
	Revêtements
	Colles
Accessoires de toitures	Rivets
	Faîtages
	Closoirs
2. Façades	
Panneaux sandwichs	Plaques
	Joints d'assemblage
	Tresses
Bardages	Plaques fibres-ciment
	Bacs fibres-ciment
	Ardoises fibres-ciment
	Isolants sous bardages
Appuis de fenêtres	Eléments fibres-ciment
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons	Flocages
	Enduits projetés
	Revêtements durs (plaques planes fibres-ciment)
	Joints de dilatation
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages
	Enduits projetés
	Joints de dilatation
	Entourage de poteaux (carton)
	Entourage de poteaux (fibres-ciment)
	Entourage de poteaux (matériau sandwich)
	Entourage de poteaux (carton+plâtre)
	Peintures intumescentes
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (tresses)
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (carton)
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (fibres-ciment)
Gaines et coffres verticaux	Flocages
	Enduits projetés coupe-feu
	Enduits lissés coupe-feu
	Enduits talochés coupe-feu
	Panneaux
Portes coupe-feu, portes pare-flammes	Vantaux
	Joints
4. Plafonds et faux-plafonds	
Plafonds	Flocages
	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
	Coffrages perdus (carton-amiante)
	Coffrages perdus (fibres-ciment)
	Coffrages perdus (composites)
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocages
	Enduits projetés
	Peintures intumescentes
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies
	Jonctions avec la façade
	Calfeutrements
	Joints de dilatation
Gaines et coffres horizontaux	Flocages
	Enduits projetés
	Panneaux
	Jonction entre panneaux
Faux-plafonds	Panneaux
	Plaques
5. Revêtements de sol et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Dalles plastiques
	Colles bitumineuses
	Revêtement plastique avec sous-couche
	Chape maigre
	Calfeutrement des passages de conduits
	Revêtement bitumineux des fondations
Revêtements de murs	Sous-couche des tissus muraux
	Revêtements durs (plaques de menuiseries)

	Revêtements durs (fibres-ciment)
	Colles des carrelages
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides)	Calorifugeages
	Enveloppes de calorifuges
	Conduits fibres-ciment
Conduits de vapeur, fumée, échappement	Conduits fibres-ciment
	joints entre éléments
	Mastics
	Tresses
	Manchons
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Vide-ordures	Conduit fibres-ciment
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes et cloisons palières	Portes palières
	Cloisons palières
Trémie	Flocages
	Bourres
	Jonction murs / plancher
	Joints mousse
Machinerie	Flocages
	Bourres
	Jonction murs / plancher
	Joints mousse
8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes…..	Bourres
	Tresses
	Joints
	Calorifugeages
	Peintures anti-condensation
	Plaques isolantes internes
	Plaques isolantes externes
	Tissu amiante
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries…	Bourres
	Tresses
	Joints
	Calorifugeages
	Peintures anti-condensation
	Plaques isolantes
	Tissu amiante
	Freins
	Embrayages
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus	Eléments fibres-ciment

Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'Août 2017 (liste non exhaustive)

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	fusibles à broche
	canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
9 - Fondations et soubassements	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 *Le périmètre de repérage effectif*

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des travaux :
Toiture arrière : Réfection des verrières / Réfection des couvertures en zinc à tasseaux / Réfection des couvertures en ardoises naturelles posées au clou cuivre / Réfection des chéneaux périphériques / Réfection des ouvrages de protection métalliques (dessus de lucarnes, joues et appuis, habillage des souches de cheminées et oeil de boeuf) en plomb
Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Toiture arrière - Avant corps,
Toiture arrière - Verriere du corps central,
Toiture arrière - Toiture ouest du corps central,
Toiture arrière - Toiture est du corps central,
Toiture arrière - Tourelle jardin,
Toiture arrière - Verriere ouest,
Toiture arrière - Verriere ouest adossée,
Toiture arrière - Carene adossee,
Toiture arrière - Terrasse basse ouest,
Toiture arrière - Terrasse basse est,
Toiture arrière - Verrière est accueil,
Toiture arrière - Terasse haute est,
Toiture arrière - Tourelle est,
Toiture arrière - Terasse jardin

Localisation	Description
Néant	-

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Oui
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Oui
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Oui
Dossier de plans	Oui

Observations :
Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 24/06/2019
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 13/06/2019
Heure d'arrivée : 10 h 00
Durée du repérage : 01 h 00
Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.0 Liste des matériaux reconnus visuellement

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Verriere du corps central; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Verrière est accueil; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin	Identifiant: M001 Réf. prélèvement: P001 Réf. laboratoire: IT021906-20311 Description: Joint de brique Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie à sonder: Joint	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin	Identifiant: M002 Réf. prélèvement: P002 Réf. laboratoire: IT021906-20312 Description: Partie plane : revêtement bitumineux (bandes; lés…) Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse Partie à sonder: Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M003 Réf. prélèvement: P003 Réf. laboratoire: IT021906-20313 Description: Parties planes zinc : joint d'assemblage Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse Partie à sonder: Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Tourelle est	Identifiant: M004 Réf. prélèvement: P004 Réf. laboratoire: IT021906-20314 Description: Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie à sonder: Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Toiture arrière - Verriere du corps central; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Verrière est accueil	Identifiant: M005 Réf. prélèvement: P005 Réf. laboratoire: IT021906-20315 Description: Joint d'étanchéité entre menuiserie et verrerie Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Fenêtres de toit, lanternaux, verrières Partie à sonder: Joint d'étanchéité entre menuiserie et ossature	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
	Identifiant: M006 Réf. prélèvement: P006 Réf. laboratoire: IT021906-20316 Description: Joint d'étanchéité entre menuiserie et verrerie (ciment) Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Fenêtres de toit, lanternaux, verrières Partie à sonder: Joint d'étanchéité entre menuiserie et ossature	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee	Identifiant: M007 Description: Ardoises naturelles Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Ardoises, bardeaux bitumineux Partie à sonder: Ardoises composites hors fibro ciment	Absence d'amiante (suivant documentation consultée)		

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation et préconisations
Néant	-		

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Verriere du corps central; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Verrière est accueil; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin	Identifiant: M001 Réf. prélèvement: P001 Réf. laboratoire: IT021906-20311 Description: Joint de brique Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie à sonder: Joint
Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin	Identifiant: M002 Réf. prélèvement: P002 Réf. laboratoire: IT021906-20312 Description: Partie plane : revêtement bitumineux (bandes; lés…) Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse Partie à sonder: Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)
	Identifiant: M003 Réf. prélèvement: P003 Réf. laboratoire: IT021906-20313 Description: Parties planes zinc : joint d'assemblage Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse Partie à sonder: Parties planes ou relevés : complexes asphaltés
Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Tourelle est	Identifiant: M004 Réf. prélèvement: P004 Réf. laboratoire: IT021906-20314 Description: Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie à sonder: Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)
Toiture arrière - Verriere du corps central; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Verrière est accueil	Identifiant: M005 Réf. prélèvement: P005 Réf. laboratoire: IT021906-20315 Description: Joint d'étanchéité entre menuiserie et verrerie Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Fenêtres de toit, lanternaux, verrières Partie à sonder: Joint d'étanchéité entre menuiserie et ossature
	Identifiant: M006 Réf. prélèvement: P006 Réf. laboratoire: IT021906-20316 Description: Joint d'étanchéité entre menuiserie et verrerie (ciment) Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Fenêtres de toit, lanternaux, verrières Partie à sonder: Joint d'étanchéité entre menuiserie et ossature

5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee	Identifiant: M007 Description: Ardoises naturelles Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Ardoises, bardeaux bitumineux Partie à sonder: Ardoises composites hors fibro ciment Justificatif: suivant documentation consultée	

5.4 Liste des zones, présentée par catégorie

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

M002 : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)					**Niveau : Toiture arrière**	
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					**Pièces : Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin**	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin	1	Identifiant: M002 Réf. prélèvement: P002 Réf. laboratoire: IT021906-20312 Description: Partie plane : revêtement bitumineux (bandes; lés…) Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse Partie à sonder: Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Oui Toiture arrière - Toiture est du corps central		P002	

M003 : Parties planes ou relevés : complexes asphaltés					**Niveau : Toiture arrière**	
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse					**Pièces : Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin**	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin	1	Identifiant: M003 Réf. prélèvement: P003 Réf. laboratoire: IT021906-20313 Description: Parties planes zinc : joint d'assemblage Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse Partie à sonder: Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	Oui Toiture arrière - Toiture est du corps central		P003	

M005 : Joint d'étanchéité entre menuiserie et ossature					Niveau : Toiture arrière	
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Fenêtres de toit, lanternaux, verrières					Pièces : Verriere du corps central; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Verrière est accueil	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Verriere du corps central; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Verrière est accueil	1	Identifiant: M005 Réf. prélèvement: P005 Réf. laboratoire: IT021906-20315 Description: Joint d'étanchéité entre menuiserie et verrerie Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Fenêtres de toit, lanternaux, verrières Partie à sonder: Joint d'étanchéité entre menuiserie et ossature	Oui Toiture arrière - Verriere du corps central		P005	

M006 : Joint d'étanchéité entre menuiserie et ossature					Niveau : Toiture arrière	
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Fenêtres de toit, lanternaux, verrières					Pièces : Verriere du corps central; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Verrière est accueil	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Verriere du corps central; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Verrière est accueil	1	Identifiant: M006 Réf. prélèvement: P006 Réf. laboratoire: IT021906-20316 Description: Joint d'étanchéité entre menuiserie et verrerie (ciment) Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Fenêtres de toit, lanternaux, verrières Partie à sonder: Joint d'étanchéité entre menuiserie et ossature	Oui Toiture arrière - Verriere du corps central		P006	

M007 : Ardoises composites hors fibro ciment					Niveau : Toiture arrière	
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Ardoises, bardeaux bitumineux					Pièces : Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee	1	Identifiant: M007 Description: Ardoises naturelles Composant de la construction: 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Ardoises, bardeaux bitumineux Partie à sonder: Ardoises composites hors fibro ciment	Aucun prélèvement			

2 - Parois verticales extérieures et Façades

M001 : Joint					Niveau : Toiture arrière	
2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux					Pièces : Avant corps; Toiture arrière - Verriere du corps central; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Verrière est accueil; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Avant corps; Toiture arrière - Verriere du corps central; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Verrière est accueil; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin	1	Identifiant: M001 Réf. prélèvement: P001 Réf. laboratoire: IT021906-20311 Description: Joint de brique Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie à sonder: Joint	Oui Toiture arrière - Toiture est du corps central		P001	

M004 : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)					Niveau : Toiture arrière	
2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux					Pièces : Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Tourelle est	
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Prélèvement**	**Etat de conservation**	**N° Prélèvement**	**Photo**
Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Tourelle est	1	Identifiant: M004 Réf. prélèvement: P004 Réf. laboratoire: IT021906-20314 Description: Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) Composant de la construction: 2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux Partie à sonder: Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Oui Toiture arrière - Toiture est du corps central		P004	

3 - Parois verticales intérieures

Sans objet

4 - Plafonds et faux plafonds

Sans objet

5 - Planchers et planchers techniques

Sans objet

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Sans objet

Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

Sans objet

5.5 Récapitulatif zone par zone

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Photo
M001	Localisation : Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Verriere du corps central; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Verrière est accueil; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin Prélèvements : P001 Description : Joint de brique	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M002	Localisation : Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin Prélèvements : P002 Description : Partie plane : revêtement bitumineux (bandes; lés…)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M003	Localisation : Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Terrasse basse ouest; Toiture arrière - Terrasse basse est; Toiture arrière - Terasse haute est; Toiture arrière - Tourelle est; Toiture arrière - Terasse jardin Prélèvements : P003 Description : Parties planes zinc : joint d'assemblage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M004	Localisation : Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Tourelle est Prélèvements : P004 Description : Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M005	Localisation : Toiture arrière - Verriere du corps central; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Verrière est accueil Prélèvements : P005 Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et verrerie	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M006	Localisation : Toiture arrière - Verriere du corps central; Toiture arrière - Verriere ouest; Toiture arrière - Verriere ouest adossée; Toiture arrière - Carene adossee; Toiture arrière - Verrière est accueil Prélèvements : P006 Description : Joint d'étanchéité entre menuiserie et verrerie (ciment)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)		
M007	Localisation : Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee Prélèvements : Description : Ardoises naturelles	Absence d'amiante (suivant documentation consultée)		

6. – Signatures

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **GINGER CATED - 12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)***

Fait à **LESQUIN**, le **24/06/2019**

Par : LETENEUR Mathieu

Signature du représentant :


ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 2435

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité

7.6 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

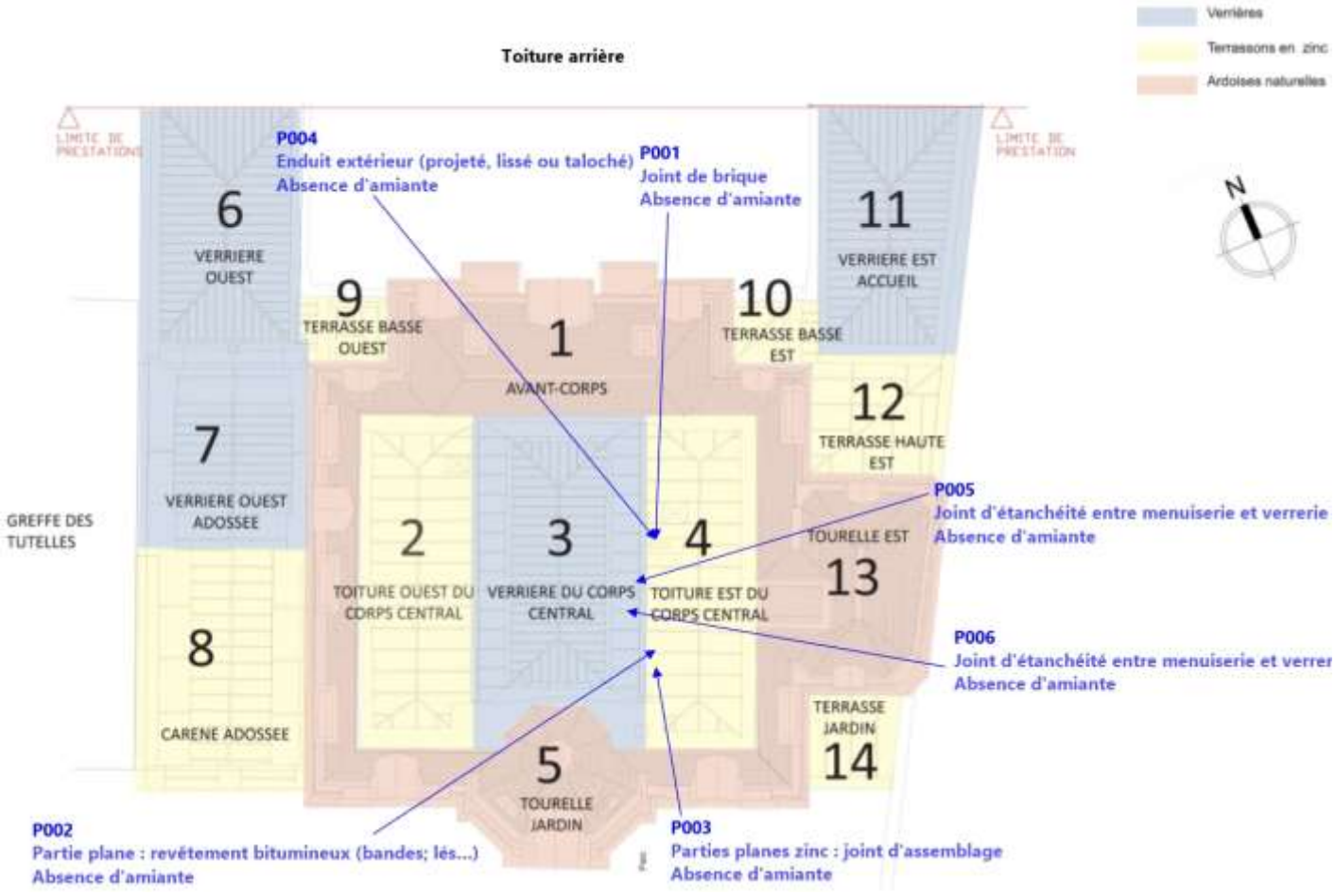


Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : AB EXPERTISES, auteur : LETENEUR Mathieu
Dossier n° 2435 du
Adresse du bien : Tribunal d'Instance - Conseil des Prud'hommes
45, rue du Grand Chemin (Non communiqué) 59100 ROUBAIX

Légende

	Nom du propriétaire **:** **Ministère de la Justice** Adresse du bien : **Tribunal d'Instance - Conseil des Prud'hommes** **45, rue du Grand Chemin** **59100** **ROUBAIX**

Photos

	Photo n° DSCN001 Localisation : Toiture arrière - Avant corps; Toiture arrière - Toiture ouest du corps central; Toiture arrière - Toiture est du corps central; Toiture arrière - Tourelle jardin; Toiture arrière - Carene adossee Ouvrage : 1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Ardoises, bardeaux bitumineux Partie d'ouvrage : Ardoises composites hors fibro ciment Description : Ardoises naturelles

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description	Photo
M001-P001	Toiture arrière - Toiture est du corps central	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Joint	Joint de brique **Ref Laboratoire:** IT021906-20311 **Commentaires Laboratoire:** Matériau compact beige et gris en vrac hétérogène avec poussières:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M002-P002	Toiture arrière - Toiture est du corps central	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…)	Partie plane : revêtement bitumineux (bandes; lés…) **Commentaires prélèvement:** Partie plane : revêtement bitumineux (bandes, lés…) **Ref Laboratoire:** IT021906-20312 **Commentaires Laboratoire:** Matériau bitumineux noir avec couche d'aluminium et poussières:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M003-P003	Toiture arrière - Toiture est du corps central	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	Parties planes zinc : joint d'assemblage **Ref Laboratoire:** IT021906-20313 **Commentaires Laboratoire:** Matériau métallique gris avec poussières:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M004-P004	Toiture arrière - Toiture est du corps central	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché) **Ref Laboratoire:** IT021906-20314 **Commentaires Laboratoire:** Enduit compact gris en vrac hétérogène avec poussières + peinture non séparable:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M005-P005	Toiture arrière - Verriere du corps central	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Fenêtres de toit, lanternaux, verrières	Joint d'étanchéité entre menuiserie et ossature	Joint d'étanchéité entre menuiserie et verrerie **Ref Laboratoire:** IT021906-20315 **Commentaires Laboratoire:** Matériau beige et gris avec couche cartonnée et poussières + matériau en aluminium non séparable:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	
M006-P006	Toiture arrière - Verriere du corps central	1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités - Fenêtres de toit, lanternaux, verrières	Joint d'étanchéité entre menuiserie et ossature	Joint d'étanchéité entre menuiserie et verrerie (ciment) **Ref Laboratoire:** IT021906-20316 **Commentaires Laboratoire:** Matériau compact beige avec poussières + peinture non séparable:MET **Analyse à réaliser:** Toutes les couches mélangées	

Copie des rapports d'essais :

itga
innovateur en flexibilité
Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D – 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03.20.86.20.72
Fax : 03.20.87.99.78
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5971
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT021906-20311 EN DATE DU 24/06/2019

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
AB EXPERTISES et Associés
M. Mathieu LETENEUR
102 Rue des Séquoias
59810 LESQUIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0219-16025
Echantillon ITGA : IT021906-20311
Reçu au laboratoire le : 14/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2435_2019_06_13_1227_0545
Dossier client	2435 - Tribunal d'Instance - Conseil des Prud'hommes 45, rue du Grand Chemin 59100 ROUBAIX
Echantillon	P001 - Joint de brique - Toiture arriere - Toiture est du corps central
Description ITGA	Matériau compact beige et gris en vrac hétérogène avec poussières

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Matériau compact beige et gris en vrac hétérogène avec poussières	META (1) le 24/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Tristan BRAURE - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D – 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03.20.86.20.72
Fax : 03.20.87.99.78
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5971
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT021906-20312 EN DATE DU 24/06/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
AB EXPERTISES et Associés
M. Mathieu LETENEUR
102 Rue des Séquoias
59810 LESQUIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0219-16025
Echantillon ITGA : IT021906-20312
Reçu au laboratoire le : 14/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2435_2019_06_13_1227_0545
Dossier client	2435 - Tribunal d'Instance - Conseil des Prud'hommes 45, rue du Grand Chemin 59100 ROUBAIX
Echantillon	P002 - Partie plane : revetement bitumineux (bandes, les) - Toiture arriere - Toiture est du corps central
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec couche d'aluminium et poussières

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Matériau bitumineux noir avec couche d'aluminium et poussières	META (2) le 21/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Tristan BRAURE - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

itga
innovateur en fiabilité

Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D – 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03.20.86.20.72
Fax : 03.20.87.99.78
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5971
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT021906-20313 EN DATE DU 24/06/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
AB EXPERTISES et Associés
M. Mathieu LETENEUR
102 Rue des Séquoias
59810 LESQUIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0219-16025
Echantillon ITGA : IT021906-20313
Reçu au laboratoire le : 14/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2435_2019_06_13_1227_0545
Dossier client	2435 - Tribunal d'Instance - Conseil des Prud'hommes 45, rue du Grand Chemin 59100 ROUBAIX
Echantillon	P003 - Parties planes zinc : joint d'assemblage - Toiture arriere - Toiture est du corps central
Description ITGA	Matériau métallique gris avec poussières

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Matériau métallique gris avec poussières	META (1) le 24/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Tristan BRAURE - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D – 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03.20.86.20.72
Fax : 03.20.87.99.78
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5971
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT021906-20315 EN DATE DU 24/06/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
AB EXPERTISES et Associés
M. Mathieu LETENEUR
102 Rue des Séquoias
59810 LESQUIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0219-16025
Echantillon ITGA : IT021906-20315
Reçu au laboratoire le : 14/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2435_2019_06_13_1227_0545
Dossier client	2435 - Tribunal d'Instance - Conseil des Prud'hommes 45, rue du Grand Chemin 59100 ROUBAIX
Echantillon	P005 - Joint d'etancheite entre menuiserie et verrerie - Toiture arriere - Verriere du corps central
Description ITGA	Matériau beige et gris avec couche cartonnée et poussières / Matériau en aluminium

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Matériau beige et gris avec couche cartonnée et poussières + matériau en aluminium non séparable	META (1) le 24/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Tristan BRAURE - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D – 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03.20.86.20.72
Fax : 03.20.87.99.78
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5971
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT021906-20316 EN DATE DU 24/06/2019
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
AB EXPERTISES et Associés
M. Mathieu LETENEUR
102 Rue des Séquoias
59810 LESQUIN

Prélèvement :
Commande ITGA : IT0219-16025
Echantillon ITGA : IT021906-20316
Reçu au laboratoire le : 14/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2435_2019_06_13_1227_0545
Dossier client	2435 - Tribunal d'Instance - Conseil des Prud'hommes 45, rue du Grand Chemin 59100 ROUBAIX
Echantillon	P006 - Joint d'etancheite entre menuiserie et verrerie (ciment) - Toiture arriere - Verriere du corps central
Description ITGA	Matériau compact beige avec poussières / Peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Matériau compact beige avec poussières + peinture non séparable	META (1) le 24/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Tristan BRAURE - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

itga
innovateur en fiabilité
Parc scientifique Haute Borne - Park Plaza II bât D – 31 Av de l'Harmonie
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03.20.86.20.72
Fax : 03.20.87.99.78
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5971
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT021906-20314 EN DATE DU 24/06/2019

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

AB EXPERTISES et Associés
M. Mathieu LETENEUR
102 Rue des Séquoias
59810 LESQUIN

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0219-16025
Echantillon ITGA : IT021906-20314
Reçu au laboratoire le : 14/06/2019

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	2435_2019_06_13_1227_0545
Dossier client	2435 - Tribunal d'Instance - Conseil des Prud'hommes 45, rue du Grand Chemin 59100 ROUBAIX
Echantillon	P004 - Enduit exterieur (projete, lisse ou taloche) - Toiture arriere - Toiture est du corps central
Description ITGA	Enduit compact gris en vrac hétérogène avec poussières / Peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
 (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Enduit compact gris en vrac hétérogène avec poussières + peinture non séparable	META (1) le 24/06/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Tristan BRAURE - Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produit qualifié de dégradés

Localisation	Identifiant + Description	Etat de conservation	Mesures d'ordre générales préconisées
Néant	-		

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :
- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc…) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc…

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
 Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
 Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
 En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation
L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de

stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets
Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante
Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité
Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

Votre Assurance
▸ RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS AB EXPERTISES ET ASSOCIES
PARC ACTIVITE DU MELANTOIS
102 RUE DES SEQUOIAS
59810 LESQUIN FR

AGENT
CHRISTOPHE DUCROCQ
96 BOULEVARD JACQUARD
62100 CALAIS
Tél : 0321965858
Fax : 03 21 96 44 70
Email : AGENCE.DUCROCQ@AXA.FR
Portefeuille : 0062028244

Vos références :
Contrat n° 5703466904
Client n° 3741143204

AXA France IARD, atteste que :

SAS AB EXPERTISES ET ASSOCIES
PARC ACTIVITE DU MELANTOIS
102 RUE DES SEQUOIAS
59810 LESQUIN

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 5703466904** ayant pris effet le **01/04/2018** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'exercice des activités suivantes :

- **Diagnostics techniques immobiliers**
- **Diagnostics de traitement des déchets avant démolition**
- **Tests d'étanchéité à l'air**
- **Diagnostics accessibilité bâtiment (ERP) ou sites ouverts au public, à l'exclusion de toutes missions de maîtrise d'œuvre ou toutes activités de louage d'ouvrage.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.
La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable pour la période du **01/04/2019** au **01/04/2020** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat

Fait à CALAIS le 3 avril 2019
Pour la société :

1D0928201904I3

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

Montant des garanties et des franchises

(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	**9.000.000** € par année d'assurance	
Dont : • **Dommages corporels**	**9.000.000** € par année d'assurance	**NEANT**
• **Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus**	**1.200.000** € par année d'assurance	**500** €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	**2.000.000** € par année d'assurance dont **1.000.000** € par sinistre	**380** €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	**750.000** € par année d'assurance	**10 %** **Mini : 500** € **Maxi : 4.000 €**
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	**300.000 €** par sinistre et **500.000** € par année d'assurance	**10 %** **Mini : 1.500** € **Maxi : 3.000** €
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	**150.000 €** par année d'assurance	**10 %** **Mini : 1.500** € **Maxi : 3.000** €
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	**150.000** € par sinistre	**10 %** **Mini : 400** € **Maxi : 2.500 €**
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	**30.000** € par sinistre	**1.200** €
Défense (art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (art 5 des conditions générales)	**20.000** € par litige	Seuil d'intervention : **380** €

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/1

GINGER CATED

E20 - V15 du 28/06/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

LETENEUR Mathieu sous le numéro 1554

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
C	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	01/07/2017	30/05/2021
C	DPE	Diagnostic de performance énergétique	13/06/2016	12/06/2021
C	ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	06/07/2016	05/07/2021
C	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	23/11/2016	22/11/2021
C	PLOMB	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	31/05/2016	30/05/2021

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 181584L4GC2018

Le jeudi 05/04/2018

Laëtitia DELPORTE
Responsable des certifications
Ginger CATED

CERTIFICATED GINGER CATED 12 avenue Gay Lussac ZAC La Clef Saint Pierre 78990 ELANCOURT GROUPE GINGER

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 6-0004 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible